6 PAGES 5 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893 — Fondé en 1893

Téléphones: à LILLE N° 1.02 — à ROUBAIX N° 3.28 — à LENS N° 1.02

ABONNEMENTS — Trois Mois / Six Mois / Un An
Nord et Départements limitrophes . . . 4 fr. 50 — 9 fr. — 18 fr.
Autres départements . . . 5 fr. 50 — 11 fr. — 22 fr.
Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste

Le Numéro 5 Centimes

PUBLICITÉ
Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger

Samedi 3 Juin 1905

La Journée d'Hier

Des rapports officiels russes et japonais donnent des détails tragiques sur la bataille navale de Tsou-Schima. — Un amiral russe a été tué dans le combat. — Neuf mille marins russes ont été tués ou faits prisonniers. — De grandes réjouissances ont été organisées à Tokio à l'occasion de la victoire navale des Japonais.

—o—

L'enquête judiciaire sur l'attentat commis mercredi soir, à Paris, contre le roi d'Espagne continue activement. — Plusieurs arrestations ont été opérées à Paris et en province.

—o—

Alphonse XIII, accompagné du président de la République, a quitté Paris dans la matinée, pour aller visiter l'école militaire de Saint-Cyr et le château de Versailles.

—o—

La mission chargée de représenter la France au mariage du Kronprinz est arrivée à Berlin, où elle a reçu un accueil sympathique de la population.

AU PAYS NOIR

La Politique des Salaires

Les ouvriers mineurs anglais représentent le dixième de la population ouvrière totale du Royaume-Uni ; ils sont 825.000. Or, depuis six ans, il n'y a plus eu de grève dans les charbonnages anglais.

Un phénomène économique aussi important fixe forcément notre attention : à quelles causes devons-nous faire remonter la persistance de cette longue ère de paix ? C'est que nos camarades là-bas, ont réussi à imposer un organisme nouveau pour l'établissement des salaires, en tenant compte des nécessités sociales, aussi bien que des nécessités économiques, et en tenant compte aussi des conditions régionales.

L'adhésion de la presqu'unanimité des mineurs anglais à la « Miners' Federation of Great Britain » a permis à cette organisation ouvrière de s'aboucher, avec autorité, avec les représentants des propriétaires de charbonnages qui ne pouvaient pas traiter avec dédain une agglomération disciplinée de près de 600.000 travailleurs. C'est ainsi qu'ont pu être établis des *contrats collectifs* qui engagent toute l'industrie houillère anglaise à l'exception des comtés du Durham et de Northumberland.

On peut du reste prévoir l'époque de la fusion totale, de l'unité ouvrière absolue dans la corporation minière. Les mines du Durham et du Northumberland sont exportatrices de charbon ; les mines des « districts fédérés » produisent surtout pour la consommation locale, qui, en 1903, sur 230 millions de tonnes extraites, absorbait 170 millions de tonnes.

De là des intérêts spéciaux et opposés qui, jusqu'ici, ont empêché l'accord commun. Mais la « taxe d'exportation » de 1 shilling par tonne — 1 fr. 25 — sur tout charbon d'un prix supérieur à 6 shillings, a produit déjà un léger mouvement d'arrêt, malgré la guerre russo-japonaise qui a augmenté de 80.000 tonnes par mois les exportations de la Galles du Sud. On peut s'attendre à une crise, à des chômages, à des abaissements des prix, par suite des diminutions d'exportations.

De plus, la concurrence allemande devient de plus en plus sévère : depuis l'établissement de la taxe, le syndicat de Westphalie a augmenté sa production de 10 millions de tonnes qu'il a placées dans la Méditerranée. Ces conditions économiques nouvelles amèneront les mineurs du Northumberland et du Durham à se rapprocher de la « Miners' Federation ».

C'est en 1894 que celle-ci établissait le premier *Comité de salaires* dont la juridiction s'est progressivement étendue et dont le bureau statue aujourd'hui pour tous les mineurs anglais à l'exception de ceux de la Galles du Sud et de l'Ecosse.

Le salaire de base fut établi sur les salaires de 1888 : le maximum fixé dans le premier contrat à 45 % au-dessus de la base de 1888, tombait à 35 % au mois d'août de la même année, mais progressivement montait jusque 60 % au-dessus de la base en février 1901 ; en septembre 1904, il était descendu à 40 %. Quant au minimum de salaire, fixé d'abord à 30 %, il a vu, en 1904, sa limite portée à 35 % au-dessus du taux des salaires de 1888.

Le bureau du « Comité des salaires » est composé de 28 membres, élus par moitié par les propriétaires des mines et par la Fédération des mineurs. En principe, toutes les régions doivent y être représentées.

L'accord s'est fait peu à peu, par concessions mutuelles entre deux principes. Les patrons soutenaient que le seul facteur à examiner dans la question des salaires était le prix de vente. Les ouvriers opposaient à cette thèse une conception plus sociale, d'abord en demandant l'adoption d'un minimum de salaires, indépendant des fluctuations du marché ; puis, — ils disaient que, sans méconnaître l'importance du facteur « prix de vente », il était nécessaire, pour la fixation des salaires, de faire intervenir d'autres circonstances économiques qui peuvent influer sur l'industrie : avec le volume du commerce, la durée des périodes prospères ou la brièveté des crises ; les perspectives d'avenir ; etc...

Cette politique des salaires des Trade-Unions a triomphé et, dans un mémoire extrêmement intéressant de M. B. Raynaud, publié par le « Musée Social », je relève la clause 5 du dernier accord de 1904 :

« Les modifications dans le prix de » vente des charbons ne seront pas le » seul facteur qui motivera les décisions » du « Comité des salaires », mais un de » ces facteurs seulement.

» Chaque « partie » a le droit de mettre en avant toutes les raisons pour » lesquelles — malgré un changement » dans les prix de vente, il n'y aurait » pas lieu à une modification dans le » taux des salaires ».

Jamais au « Bureau du Comité » un président de séance n'a voix prépondérante pour départager l'assemblée ; jamais, en cas d'absences, il ne peut être exprimé plus de voix dans l'un ou l'autre camp. Tout désaccord est tranché — sans appel — par un arbitre.

L'arbitre est élu par les « parties » ; en cas de non entente, c'est au président en fonction de la Chambre des Communes qu'il appartient de le désigner. En 1902, lord James Heresford avait été nommé à l'unanimité ; en 1904, c'est encore à l'unanimité qu'il a été réélu.

D'après le système de 1902, en cas de désaccord sur les questions de salaires, l'arbitre tranchait définitivement la question dans les termes mêmes où elle lui était soumise — sans pouvoir offrir de solution intermédiaire.

D'après l'accord de 1904, l'arbitre peut renvoyer, à deux reprises, la question au bureau, avec ou sans l'expression de son opinion, pour plus ample examen.

Il y a là un succès marqué de la conciliation sur l'arbitrage qui apparaît de plus en plus comme un pis-aller. Ouvriers et patrons prennent le sentiment que toutes les difficultés et différends doivent être tranchés, autant que possible, par un accord amiable, au cours des réunions trimestrielles du Comité.

De l'aveu même des industriels, conclut M. Raynaud dans son mémoire, l'absence de grève depuis six ans est un des bienfaits les plus certains du développement du *Contrat collectif* dans les mines anglaises.

Chez nous, l'usage des contrats collectifs s'est établi, en ébauche, en 1891, avec nos « Conventions d'Arras ». Combien elles sont incomplètes ! Elles ne prévoient pas et ne règlent pas le *minimum de salaires* ; ni l'existence et l'organisation d'un *Organe d'exécution*, comité de conciliation ou autre, avec arbitre, pour la stricte exécution du contrat.

La « politique des salaires » avec réglementation contractuelle et préalable des conditions du travail, est une question de si haute importance pour l'industrie houillère, pour les conditions de vie du mineur, que je voudrais pouvoir y insister souvent.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

Choses du Jour

PECHE ORIGINEL

Quand le nouveau né, — cette petite chose vagissante et privée de toute pensée, — arrive à la vie, il est, aux yeux des catholiques, coupable d'un crime dont l'eau lustrale est seule capable de le laver.

Les malfaiteurs qui ont combiné et exécuté contre le jeune Alphonse XIII l'attentat qui défraie la chronique, ont obéi à une idée, — si l'on peut donner ce nom au mobile d'un crime, — aussi ridicule en soi que celle qui érigea en dogme la stupide conception chrétienne du péché originel.

Voilà un adolescent que les hasards de la naissance ont fait le représentant irresponsable de la tradition monarchique de son pays.

Que demain un accident ou un assassinat supprime cet être symbolique, et l'Espagne n'en continuera pas moins à être gouvernée par « le roi », par le successeur que le mécanisme ordinaire de l'hérédité des trônes aura désigné.

Il n'est pas d'exemple que la suppression violente d'un monarque, quand elle n'est pas l'expression de la volonté révolutionnaire de tout un peuple, ait provoqué le changement d'un régime.

Bien au contraire, les actes individuels de propagande par le fait ont toujours amené une réaction gouvernementale violente, avec tout son cortège d'excès et d'abus.

Et c'est ainsi que l'attentat de mercredi soir va se solder probablement par un redoublement de répression, en France comme en Espagne.

Quant à ses résultats immédiats, on les connaît, — ils sont d'ailleurs toujours les mêmes, — des innocents, des ouvriers, des humbles, des enfants, gisent, gravement blessés.

Nos adversaires, dépourvus de bonne foi, semblent souvent disposés à indentifier, en les associant dans une commune haine, les socialistes aux anarchistes, pourtant si éloignés les uns des autres.

Pour nous, en présence d'actes de barbarie imbécile comme celui qui vient d'être commis, nous trouvons au contraire qu'on se prend à aimer plus encore l'idée socialiste dont la diffusion est faite toute, d'amour, de fraternité et d'organisation.

Et si Alphonse XIII y réfléchit parfois, je parierais bien que la devise internationale : « Prolétaires de tous les pays unissez-vous. » l'inquiète plus sur les destinées de son trône, que le geste meurtrier d'un malfaiteur solitaire.

Maurice MONIER.

Justice Militaire

Le conseil de guerre du 6e corps, qui s'était déjà rendu célèbre en acquittant un officier coupable d'outrages et de menaces de mort envers un inférieur, n'a plus tout à fait la même indulgence lorsqu'il s'agit d'un simple soldat.

Il vient de condamner à un an de prison un pauvre diable qu'on avait traduit devant lui pour refus d'obéissance.

Dans quelles circonstances, ce malheureux avait-il refusé d'obéir ? Un sous-officier lui avait commandé du maniement d'armes et il n'avait voulu tenir aucun compte des ordres reçus. On pense bien que ce n'est pas tout à fait pour rien. « Nous venions, a-t-il dit pour sa défense, de faire une demi-heure de pas gymnastique. Je n'en pouvais plus. On m'en demandait trop en voulant encore exiger de moi du maniement d'armes. »

Et cette déclaration nous fixe sur la scène qui s'est produite. Il s'agit certainement d'un sous officier, très fier de son autorité, et qui en abuse ; il se livre à une véritable brimade contre son inférieur, le conduit à la révolte et lorsqu'il a réussi à exaspérer sa victime, il n'hésite pas à pousser sa férocité jusqu'au bout : il fait traîner devant un conseil de guerre le malheureux sur lequel il s'est acharné.

S'il y a un coupable dans l'espèce, c'est le sous-officier ; pourtant, il peut se flatter d'avoir remporté une jolie victoire puisqu'il a trouvé des juges pour se faire ses complices.

A l'heure actuelle, la condamnation est sans appel ; la juridiction des conseils de guerre, faillible par excellence, prononce en effet, en dernier ressort. Mais il reste le ministre de la guerre qui peut prendre l'initiative d'une mesure de clémence. Nous espérons qu'il comprendra que dans une affaire de cette nature, la clémence est la seule bonne justice.

CHRONIQUE

HISTOIRE DE BOTTES

Le peloton des dispensés, au 62e d'artillerie comptait cette année-là de nombreux étudiants de Paris.

Vernigoux, l'adjudant chargé de leur instruction militaire, reconnut promptement quel profit il tirerait de leur fréquentation. Il leur rendit quelques services et fut bientôt admis dans l'espèce de cercle, prolongement de l'Association du quartier latin, qu'ils formaient entre eux.

Ayant fait jadis au Collège de Mende des études interrompues à la fin de la seconde, l'adjudant se croyait un savant. Au milieu de ces jeunes gens, esprits supérieurs pour la plupart, il ne se trouva pas à l'aise. Au bout de quelques semaines il n'avait plus de relations suivies qu'avec un seul dispensé. Ulmeau un bon gros garçon cachant sous des dehors un peu lourds une science solide, comme en témoignait son diplôme de licencié, brillamment conquis aux derniers examens de la Faculté des Sciences.

Il voulait être professeur, et pour ne pas se rouiller, comme il disait en riant, il avait apporté ses livres. Il s'y plongeait avec délices, dans les rares instants où il ne piochait pas sa théorie, car il s'était promis de passer l'examen d'officier de réserve.

Vernigoux lui offrit de venir travailler dans sa chambre : « Vous serez plus tranquille, lui dit-il. Je vous tiendrai compagnie en fumant ma pipe et de temps à autre nous causerons. » Ulmeau accepta.

* * *

Un soir, après une journée fatiguante, l'adjudant s'était jeté sur son lit pendant qu'Ulmeau étudiait une question de sciences assez ardue.

Le premier quart d'heure Vernigoux ne dit rien : il fuma une cigarette ; ensuite il s'assit pour en griller une autre.

Bientôt le silence lui pesa. Il fit à mi-voix deux ou trois réflexions. Ulmeau continuait son travail, paraissant n'avoir rien entendu. A la fin l'adjudant n'y tint plus. « Dites-moi, Ulmeau, quel plaisir trouvez-vous donc à vous abrutir ainsi sur des problèmes de mathématiques ?

— C'est affaire d'habitude, mon lieutenant. Cela me plaît, c'est vrai ; mais même sans plaisir je travaillerais par intérêt. Il faut que je sois l'année prochaine en état de suivre les cours d'agrégation, et les mathématiques cela s'oublie vite, au moins certaines branches.

— Je le sais bien. Si je n'avais pas si complètement désappris ce que l'on m'a enseigné de mathématiques au Collège, j'aurais pu aller à l'Ecole de Versailles. Deux fois, déjà, le problème m'a coulé.

— Est-il donc si difficile que cela ce concours pour Versailles ?

— Pour sûr ?

— Y a-t-il longtemps que vous avez échoué pour la seconde fois ?

— L'année dernière. Ah ! si j'avais pu trouver quelqu'un pour m'aider dans ma préparation.

— Vous ne suivez donc pas les cours que professe pour les sous-officiers le capitaine Terlasse ? J'ai entendu dire qu'il enseignait fort bien.

— Assurément je suis les cours ; mais, comme m'a dit plusieurs fois le professeur, il y a trop de trous dans mes connaissances.

— Voulez-vous, reprit Ulmeau, qu'à nous deux nous essayons de les boucher ces trous ?

— De grand cœur. Ah ! si je pouvais arriver à décrocher l'épaulette quelle reconnaissance je vous garderais.

— Ne parlez pas de reconnaissance, mon lieutenant, prêtons-nous mutuellement aide et assistance. Si je vous rends un service à présent, à votre tour vous m'en rendrez peut-être un autre plus tard.

* * *

Depuis deux mois à peine le futur professeur faisait travailler l'adjudant et déjà le capitaine Terlasse constatait les progrès faits par celui-ci qui très régulièrement remettait des devoirs. Sans doute les démonstrations étaient longues et peu élégantes, mais les conclusions bien déduites étaient d'une irréfutable logique. Aussi un jour de visite du colonel venu pour se rendre compte de la marche de l'enseignement le professeur fit l'éloge de Vernigoux.

Interrogé par le chef de corps l'adjudant se tira d'autant plus convenablement d'affaire que l'avant-veille Ulmeau avait passé plus d'une heure à lui expliquer tout au long une question à peu près identique.

— Allons Vernigoux, dit le colonel, je joins mes compliments à ceux du capitaine Terlasse. Continuez comme vous avez si bien commencé et vous pourrez cette fois compter sur le succès.

L'adjudant fut flatté ; mais il se garda bien de reporter à son répétiteur l'honneur du succès obtenu.

* * *

Celui-ci avait pris plaisir à sa nouvelle tâche. C'était deux heures parfois même trois heures par jour qu'il faisait travailler son élève, souvent contre le gré de celui-ci.

— Eh bien, mon lieutenant, lui dit-il un soir après le dîner, où allez-vous à cette heure-ci ? Nous avons encore un problème à étudier.

— Mon cher, j'ai un rendez-vous au Café de l'Avenir. Faites-moi la question. Je la copierai en rentrant.

— Non vous savez ce qui vous est arrivé avant-hier. Vous deviez repasser ce que j'avais écrit ; vous ne l'avez pas fait et le capitaine Terlasse vous a fait des reproches.

— C'est vrai, dit Vernigoux qui resta.

Mais à mesure que les beaux jours approchaient l'ardeur au travail de l'élève diminuait. C'était chaque jour des discussions. Une heure d'étude lui semblait suffisante. Encore Ulmeau lui faisait-il par écrit à peu près tous ses devoirs.

* * *

Vernigoux en était arrivé à accepter comme chose due l'aide du brave garçon ; et un jour, à la pension, comme on parlait des dispensés il alla jusqu'à dire : « Ulmeau ! Un bon type mais un peu prétentieux. Son titre de licencié le rend bien à tort orgueilleux. Il a de la chance que je lui laisse jeter de temps à autre les yeux sur mes cahiers de cours et les devoirs que me corrige le capitaine Terlasse. Cela lui donne de précieuses indications pour ses fonctions futures. »

* * *

Un mardi soir, après la soupe Ulmeau, seul dans la chambrée, s'habillait pour sortir en ville. Il voulait descendre jusqu'au quai : on lui avait dit qu'un canot automobile y était amarré. Vernigoux entra en coup de vent.

— Depigny ! Depigny ! cria-t-il en appelant son brosseur.

— Il vient de sortir, mon lieutenant.

— L'animal ! Et mes bottes qui ne sont pas cirées. Au fait, Ulmeau, vous allez me les cirer.

— Vous plaisantez mon lieutenant.

— Hein ! Qu'est-ce que vous dites

— Voyons, mon lieutenant, vous voulez rire. Je suis habillé, prêt à sortir et vous vous êtes en bras de chemise.

— Qu'est-ce que cela me fait, suis-je oui ou non votre supérieur ?

— Oh ! mon lieutenant, il me semble qu'entre nous, surtout quand nous sommes seuls à seuls, il n'y a ni supérieur ni inférieur et que...

— Que... que vous allez me cirer mes bottes et vivement sinon, je vous colle quatre jours.

— C'est sérieux ?

— Très sérieux. J'attends. Pressez-vous.

Sans mot dire, Ulmeau obéit à l'ordre de son chef.

* * *

— Ulmeau, l'adjudant te demande, disait le lendemain, vers cinq heures Depigny au licencié.

— La soupe est sonnée, les hommes sont libres. Dis à l'adjudant que je n'ai pas le temps de l'aller trouver.

Cinq minutes plus tard Depigny revenait.

— Tu sais, il est furieux mon patron ; il dit comme ça que si tu n'y vas pas il viendra te chercher.

— C'est inutile, je sors.

Et Ulmeau s'en alla.

* * *

— Vous savez, Ulmeau, j'ai deux jours de consigne et vous en êtes cause.

— Moi, mon lieutenant ?

— Oui, vous n'êtes pas venu hier quand je vous ai envoyé chercher. Je n'ai pas fait mon devoir et j'ai été puni.

— Je le regrette pour vous mon lieutenant.

— Vous allez venir aujourd'hui.

— Impossible, mon lieutenant.

— Comment impossible ? Maintenant, oui ; mais ce soir après la soupe.

— Après la soupe je ne serai pas à la caserne. J'ai un rendez-vous.

— Un rendez-vous ; Ah ! la bonne farce ! Cela n'est pas vrai.

— Qu'en savez-vous ? Quoiqu'il en soit j'ai à sortir ce soir.

— Adjudant Vernigoux, disait le lendemain le capitaine Terlasse, je ne vois pas votre devoir.

— Je n'ai pas eu le temps de le faire, mon capitaine.

— Pas le temps ! Cependant vous êtes resté au quartier puisque je vous ai donné un jour de consigne. Vous aurez cette fois deux jours de consigne à la chambre et si vous persistez à ne pas faire le devoir, je ferai de votre cas l'objet d'un rapport spécial au colonel.

Le cours à peine fini, Vernigoux se précipita à la recherche d'Ulmeau.

— Est-ce que vous m'en voulez toujours, lui dit-il ?

— Je ne vous en ai jamais voulu, mon lieutenant.

— Alors vous allez venir jusque chez moi mettre au point ce devoir que tient à avoir le capitaine Terlasse. J'ai deux jours de consigne à la chambre pour mon nouveau retard.

— Je vous ai dit hier que je n'avais pas le temps d'aller chez vous ; il en est de même aujourd'hui.

Vernigoux, furieux, oublie toute retenue :

— Dites-donc, espèce de pierrot, allez-vous bientôt cesser de vous moquer de moi. La journée n'est pas finie ; je vous donne un ordre : exécutez-le.

— Non !

— Un refus d'obéissance ?

— Si vous voulez. Portez-moi une punition avec ce motif. J'expliquerai l'affaire au colonel.

Le soir, au moment de se coucher, Ulmeau vit venir un ambassadeur, le maréchal-des-logis chef, envoyé par l'adjudant.

— Ulmeau, dit-il, laissez-vous fléchir. Vernigoux reconnaît ses torts ; il me charge de vous faire ses excuses. Ne poussez pas les choses au pire et venez-lui en aide. Je vous le demande comme un service personnel.

— Je le veux bien, chef, pour vous faire plaisir ; mais j'y mets une condition.

— Dites, Vernigoux l'accepte d'avance.

— L'adjudant m'a obligé à cirer ses bottes ; qu'il cire les miennes à son tour.

Vernigoux avait trouvé son maître : il eut le bon esprit de le reconnaître.

Ulmeau passa la nuit à faire le devoir d'une façon supérieure.

Le lendemain le capitaine Terlasse en recevant le travail ne put que féliciter l'adjudant sur la façon dont il réparait sa faute.

— Pour quelle raison, lui dit-il, avoir tant tardé à me donner ce problème ? Ne pouviez-vous pas dès avant-hier me dire votre désir de traiter à fond la question au lieu de laisser peser sur vous le soupçon de paresse. A quel mobile avez-vous donc obéi ?

— Oh ! n'insistez pas mon capitaine. Tout cela c'est une histoire de bottes.

Eugène FOURRIER.

ÉCHOS ET NOUVELLES

HERITAGE

Le comte de Turin, cousin du roi d'Italie, fait un héritage de trois millions.

C'est une Américaine qui lui laisse cette fortune. Elle aimait, paraît-il, le prince. De ses fenêtres, elle le voyait passer chaque matin et son roman n'alla pas plus loin. Mais elle eut tant de chagrin de ne pouvoir être aimée qu'elle en mourut, après avoir disposé de sa fortune en faveur du comte.

On ne... donne qu'aux riches.

NOS DÉPÊCHES

par Services Télégraphiques et Téléphoniques spéciaux

La Guerre Russo-Japonaise

Nouveaux renseignements sur le désastre russe dans le détroit de Corée. -- Scènes tragiques. -- Rapports officiels russes et japonais. -- 9,000 marins russes tués ou prisonniers. -- Les réjouissances à Tokio. -- Vers la paix

Peu à peu arrivent des détails sur la bataille navale de Tsou-Shima, où fut anéantie l'escadre de Rodjestvensky.

Nous n'entrerons pas dans les considérations techniques pour expliquer la défaite de l'amiral russe.

D'après les renseignements reçus de Tokio, la première phase de l'action consista dans un duel d'artillerie à grande distance. Le vent s'élevant en tempête du nord-ouest et soulevant de fortes vagues rendait difficile le travail des pointeurs ; cependant, la double supériorité de puissance et de tir des pièces japonaises ne fut pas longue à s'affirmer.

Rodjestvensky, lié par sa faible vitesse qui ne lui permettait pas de choisir la distance du combat, resta dans l'impossibilité de s'approcher de l'adversaire et de rétablir ses chances en ménageant l'entrée en jeu de sa moyenne artillerie.

D'un autre côté, son ordre de bataille paraît avoir contribué à paralyser ses mouvements ; ses cuirassés se trouvaient à l'est et ses croiseurs-cuirassés à l'ouest faisant face aux Japonais ; entre les deux lignes se trouvait le reste de la flotte (croiseurs protégés et torpilleurs). Le désordre ne tarda pas à se déclarer dans la division centrale, puis dans la ligne des cuirassés.

Le combat proprement dit fut donc assez court.

Les rapports de l'amiral Togo, que l'on trouvera plus loin, commencent à jeter la pleine lumière sur le grand drame naval qui s'est déroulé dans le détroit de Corée. Ces rapports permettent de comprendre comment la formidable flotte russe a subi une défaite aussi complète et les responsabilités se dégagent peu à peu de cette affaire, responsabilités que l'on soupçonnait déjà, mais qu'il importe d'établir incontestablement pour l'Histoire. Le courage personnel de Rodjestvensky n'est pas en cause, mais ses capacités militaires apparaissent de plus en plus médiocres : avec toutes ses forces il est allé donner dans une véritable embuscade. Si Rodjestvensky avait été un marin capable, un chef de grande envergure, il aurait pu apprécier exactement la puissance de sa flotte, il aurait pu peser ce dont elle était capable et ce dont elle devait se garder sous peine de destruction totale. Il semble ne s'être rendu compte de rien ; ni de l'infériorité de ses navires en tant qu'unités de combat, ni de l'incapacité notoire de ses officiers, ni de l'insuffisance de ses armements, ni même du mauvais esprit de ses équipages qui n'attendaient qu'une occasion favorable à la mutinerie. On lui a confié une flotte pour se rendre en Extrême-Orient : il s'y est rendu, aveuglément, obstinément. Il cherchait le combat, il a trouvé le désastre.

La Russie officielle, qui n'ose faire connaître chez elle toute l'étendue de sa défaite, se plaît à répandre à l'étranger des bruits sensationnels au sujet de prétendues pertes japonaises. Elle espère sans doute atténuer son propre désastre en insistant sur les pertes de l'ennemi. Le système est puéril. Togo n'a perdu ni un cuirassé ni un croiseur, et il affirme dans ses différents rapports que les avaries de ses bâtiments sont si insignifiantes que toutes les unités de sa flotte ont pu rester jusqu'au bout dans la ligne de combat. Ses pertes en hommes, il les évalue à un peu plus de 400 tués et blessés. Quant à ses torpilleurs, il n'en a perdu que trois ou quatre, ce qui est infime quand on songe aux dangers de la tâche que ces bâtiments eurent à remplir.

Le plan de la bataille fut très simple : Kamimura s'était laissé dépasser par Rodjestvensky, de telle sorte que lorsque celui-ci s'aventura dans le détroit de Corée, il avait l'escadre de l'amiral Kamimura dans le dos et la formidable escadre de Togo devant lui. Toute fuite était impossible. Par une brusque rentrée dans la mer de Chine, quelques bâtiments eussent pu se sauver, mais de ce côté encore la retraite était coupée. Ce fut la bataille forcée jusqu'au bout. Togo usa de la mine, de la torpille et, ce qui est intéressant, du sous-marin. C'est par l'intervention de cet élément nouveau qu'il faut expliquer la destruction presque immédiate des grands cuirassés russes. On assurait depuis des mois que Rodjestvensky avait également des sous-marins avec sa flotte, mais il faut croire qu'il n'a pas su s'en servir, comme il n'a pas su se servir de ses torpilleurs.

La capitulation de Nebogatof

Tokio, 2 juin. — Les blessés japonais arrivés à Maizourou racontent les dernières péripéties du combat naval.

Ils disent notamment que dimanche matin, quand le brouillard fut dissipé, les Japonais découvrirent 5 navires russes dans la voisinage des îles Liampourt. Un que l'on crut être l'*Imuzrud* réussit à échapper ; quatre autres ne firent aucune résistance et hissant le pavillon japonais à côté du pavillon russe offrirent de se rendre.

Sur ce, le capitaine Yashimo, commandant de l'*Azuma*, qui connaît le russe, prit place dans une chaloupe pour s'assurer des intentions réelles de l'ennemi. L'amiral Nebogatof mit une embarcation à la mer, vint à bord de l'« Asuma », offrant sa reddition formelle. Les prisonniers furent répartis sur les navires et les équipages de prise furent placés à bord des navires russes.

Rapport d'un officier russe

Le commandant de l'« Izumrud », qui a pu gagner Vladivostok, envoie au tsar son rapport sur le combat.

Saint-Pétersbourg, 1er juin. — Le tsarévitch Cerzen, commandant de l'*Izumrud*, a envoyé à l'empereur le télégramme suivant de Semajlas, 1er juin, 10 heures du matin :

— Le 27 mai, la flotte de la Baltique s'approcha de Tsoushima où elle rencontra toute la flotte ennemie. Le feu commença à une heure vingt de l'après-midi. Au début, le feu des Japonais se concentra sur le « Souvaroff » et sur l'« Osliablia ». Avant la nuit, l'« Osliablia », l'« Empereur-Alexandre-III » et le « Borodino » avaient coulé ; le « Souvaroff », le « Kamtchatka » et l'« Orel » étaient sérieusement avariés et on les perdit de vue. Le commandement passa alors à l'amiral Niebogatoff.

Dans la soirée, le « Nicolas-Ier, l'« Apraxine », le « Seniavine », l'« Ouchakoff », le « Sissoï-Veleki », le « Navarin », le « Nakhimoff » et l'« Izumrud », ce dernier chargé de transmettre les ordres aux cuirassés, se dirigèrent vers le nord-est dans l'ordre mentionné. Deux autres croiseurs furent séparés de la flotte, et on ne les a plus revus.

Les cuirassés étaient quatorze lorsqu'ils furent attaqués à plusieurs reprises par les torpilleurs, mais seulement placés aux extrémités de la ligne.

A l'aube, on se rendit compte que la division se composait du « Nicolas-Ier », de l'« Orel », de l'« Apraxine » et du « Seniavine ».

Le 28, au lever du soleil, la fumée des navires ennemis fut encore vue à l'horizon. Je rapportai ce fait à l'amiral, qui augmenta sa vitesse. Le « Seniavine » et l'« Apraxine » restèrent en arrière, vers dix heures, à bâbord, ensuite à tribord. La flotte japonaise apparut. Une division de croiseurs manœuvrait derrière nous à tribord. Je fus séparé de l'escadre. Je résolus alors de me diriger sur Vladivostok à toute vitesse. Les croiseurs ennemis me poursuivirent. A la fin, à cause du manque de charbon et de la certitude de rencontrer les croiseurs ennemis un peu plus tard, je modifiai ma route pour me diriger sur la baie de Vladimir, où j'arrivai le 29 mai au soir. A l'entrée de la baie, à une heure et demie, par une nuit très sombre, le navire courut droit sur un récif. Comme je n'avais que dix tonnes de charbon, je vis qu'il était impossible de renflouer mon navire. Je fis débarquer l'équipage et je fis sauter le croiseur pour qu'il ne tombât pas entre les mains de l'ennemi. Dix matelots ont été blessés. Les officiers et le reste de l'équipage sont sains et saufs. »

RAPPORTS OFFICIELS JAPONAIS

SEPTIEME ET HUITIEME RAPPORTS DE L'AMIRAL TOGO

Voici le texte complet et officiel des nouveaux rapports de l'amiral Togo, que nous avons analysés hier et que vient de communiquer la Légation japonaise à Paris :

SEPTIEME RAPPORT DE TOGO

« D'après des rapports des diverses divisions placées sous mes ordres, il ressort que l'*Osliablia*, gravement endommagé peu après le commencement de la bataille, le 27 mai, abandonna la ligne de combat et coula à trois heures de l'après-midi.

« Le *Sissoï-Veliki*, l'*Amiral-Nakhimof*, et le *Vladimir-Monomach* avaient déjà lourdement souffert de nos coups, le 27 à midi, et la nuit venue, avait à ce point été endommagé par nos flottilles de destroyers et de torpilleurs, qu'ils étaient complètement mis hors de combat.

« Nos croiseurs protégés, *Chinano-Maru*, *Pawaki-Maru*, *Taima-Maru*, et *Sado-Maru* les découvrirent le lendemain matin, allant à la dérive, près de Tsoushima ; ils coulaient peu après, avant qu'on ait eu le temps de les capturer. Les survivants de leurs équipages, environ 915 hommes, furent recueillis par les croiseurs susmentionnés et par les gens du littoral.

« D'après une déclaration des prisonniers, il est certain que le *Navarin* a été atteint, le 27, par quatre des torpilles lancées par notre flotte de torpilleurs. Il a ensuite coulé.

« Le commandant du *Nitaka* rapporte que le *Sviétlana* a été découvert le 28 mai, à neuf heures du matin, en vue de la baie de Chi-Ku-Han (Corée) et coulé par le *Nitaka* et l'*Otowa*.

« L'*Aurora* et l'*Almaz* sont supposés avoir été coulés durant notre attaque de torpilleurs dans la nuit du 27.

« En ce qui concerne le *Jemitchong*, qui a été donné par un rapport précédent dans la liste des navires coulés, son sort est incertain et il y a lieu de rayer son nom de la liste en question, en attendant des informations ultérieures dignes de foi.

« On peut donc évaluer ainsi les pertes de la flotte russe : huit cuirassés, trois croiseurs protégés, trois cuirassés garde-côtes formant la force principale de la flotte russe, ont été coulés ou capturés ; la plupart des croiseurs de seconde classe et des autres navires secondaires ont été détruits, de telle